

DU REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT  
DE LA METROPOLE DU GRAND NANCY

du 18 JUIN 2020

Le Président de la Métropole  
du Grand Nancy

N° CIRCU0111

**Objet :** RESTRICTION DE CIRCULATION POUR TRAVAUX DE CHAUSSÉE SUR LA  
M32 (EX RD 32), MALZEVILLE

Le Président de la Métropole du Grand Nancy

VU le code de la route ;

VU le code général des collectivités territoriales notamment les articles L5211-9 et L5217-3 ;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 et tous ses modificatifs sur la signalisation des routes et autoroutes ;

VU l'instruction ministérielle sur la signalisation routière (première et huitième partie) approuvé par l'arrêté interministériel modifié;

VU l'arrêté n°0516 du 13 mars 2017 du Président de la Métropole donnant délégation de signature à M. Bertrand Mazur, Directeur Général Adjoint du pôle Territoires, Mobilités, Environnement pour les arrêtés de circulation temporaire sur les routes intercommunales en dehors des agglomérations ;

VU l'avis favorable de la commune de LAY-ST-CHRISTOPHE ;

VU l'avis favorable du conseil département de Meurthe et Moselle ;

CONSIDERANT la nécessité d'assurer la sécurité des usagers lors de travaux de renouvellement de la couche de surface de la M32 (ex RD32), territoire communal de MALZEVILLE;

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Du lundi 29/06/2020 au mardi 07/07/2020, de 7h00 à 18h00, hors week-end, la M32 (ex RD32) est fermée à la circulation dans les deux sens de circulation.

**Article 2 :** Les usagers devront suivre la déviation suivante : RD32 - LAY-SAINT-CHRISTOPHE - RD 321 - RM 321 et ce dans les deux sens de circulation.

**Article 3 :** La signalisation réglementaire sera fournie, posée, entretenue et déposée à la charge de l'intervenant sous la responsabilité du maître d'ouvrage des travaux.

**Article 4 :** Monsieur le directeur général des services de la métropole du Grand Nancy, Monsieur le directeur départemental de la Sécurité Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie leur sera adressée, ainsi qu'à Messieurs les maires de MALZEVILLE, LAY-ST-CHRISTOPHE, Monsieur le Président du département de Meurthe et Moselle, Monsieur le directeur du SDIS de Meurthe et Moselle, Monsieur le Directeur de DIR'Est et Monsieur le général commandant la RMD Nord-Est.

**Pour le Président,  
Le DGA en charge du pôle Territoires, Mobilité,  
Environnement,**



**Bertrand Mazur**



